

10 MESURES

**pour transformer
l'enseignement supérieur
face aux enjeux socio-écologiques**



Nous appelons les établissements d'enseignement supérieur à accélérer leur prise en compte des enjeux socio-écologiques et à enclencher une transformation en profondeur de leur fonctionnement.

“ Depuis 2018, une forte mobilisation secoue l'enseignement supérieur, et ce dans tous les domaines : marches climat, grèves, tribunes, manifestes... Les étudiant·e·s revendiquent leurs attentes pour que leur formation et leurs débouchés professionnels soient alignés avec les enjeux socio-écologiques. En parallèle, des associations et institutions ont défriché le sujet et publié **des pistes d'action et des ressources pour transformer les cursus** : rapports du *Shift Project*, *Manuel de la Grande Transition*...

Un timide virage a alors été enclenché au sein de l'écosystème de l'enseignement supérieur : la notion de « développement durable » est de plus en plus présente et certains établissements commencent à remettre en question en profondeur les enseignements dispensés. Mais ces évolutions restent très hétérogènes et insuffisantes : encore fin 2020, **seulement 15 % des directions d'établissement annonçaient vouloir former 100 % de leurs étudiant·e·s aux enjeux socio-écologiques** !

2022 semble marquer un tournant dans les discours politiques, qu'il s'agit désormais de transformer en actions. Début janvier, le Conseil de l'Union européenne affirmait la nécessité d'intégrer la transition écologique dans l'ensemble des programmes. En février, le rapport Jean Jouzel, dont la rédaction s'est étalée sur deux ans par manque d'engagement et d'énergie de la part du gouvernement, a été publié. Le 20 octobre, la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, a annoncé reprendre l'objectif de former la totalité des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur à ces enjeux. Mais, **si les objectifs et certaines mesures sont précisés au niveau européen comme national, aucune méthode claire n'est proposée aux établissements**.

C'est pourquoi, en tant que collectif d'étudiant·e·s et de jeunes diplômé·e·s, *Pour un réveil écologique* a synthétisé les principaux travaux publiés ces dernières années, pour proposer **10 mesures transformatives aux directions d'établissement**. Ces mesures sont à la fois opérationnelles, prioritaires, ambitieuses et applicables à l'échelle d'un établissement. ”

Décembre 2022



Depuis 2018 et la parution du *Manifeste étudiant pour un réveil écologique* qui a récolté plus de 30 000 signatures d'étudiant·e·s, le collectif *Pour un réveil écologique* rassemble des étudiant·e·s et des jeunes diplômé·e·s qui s'engagent pour des formations et des perspectives professionnelles en adéquation avec l'urgence écologique.



enseignement@pour-un-reveil-ecologique.org
www.pour-un-reveil-ecologique.fr

SE STRUCTURER POUR TRANSFORMER



1 Former l'ensemble des personnels dirigeants de l'établissement aux enjeux socio-écologiques*.

Encore aujourd'hui, les enjeux socio-écologiques sont peu compris au sein des établissements d'enseignement supérieur, à tous les niveaux. Afin d'amener des changements structurels et rapides à l'échelle des établissements, les directions d'établissement doivent se former aux enjeux socio-écologiques.

Pour entraîner l'ensemble de la gouvernance de l'établissement, une **formation de 20h minimum d'introduction à l'Anthropocène* s'adressant à l'ensemble des personnels dirigeants** de l'établissement (présidence, COMEX, CODIR en fonction de la gouvernance de la structure) est nécessaire.

2 Structurer la gouvernance et dédier des moyens humains et financiers pour enclencher une transformation profonde de l'établissement.

Pour impulser une transformation profonde de l'établissement alignée avec les enjeux socio-écologiques*, il est nécessaire de structurer la gouvernance de l'établissement, et de dédier des moyens humains et financiers aux personnels qui seront en charge de cette transformation. Les points essentiels pour réaliser cette structuration sont les suivants :

- a. **Dédier un poste de direction à la « transition socio-écologique » de l'établissement.** La nature de ce poste est fonction de la gouvernance de l'établissement, il peut être porté par exemple par le ou la directeur·rice général·e adjoint·e, une direction dédiée, une vice-présidence et/ou une vice-doyen·ne. Cette personne doit être clairement identifiée et légitimée pour pouvoir impulser durablement une dynamique de transition (ex : n°2 ou n°3 dans l'organigramme de l'établissement). La réalisation des objectifs fixés par la feuille de route (*mesure 3*) représente l'essentiel de ses indicateurs annuels.
- b. Intégrer la réalisation des objectifs fixés par la feuille de route (*mesure 3*) aux **indicateurs annuels du·de la Président·e / Directeur·rice** de l'établissement.
- c. Allouer des moyens humains pour accompagner ce poste de direction dans sa démarche de transformation profonde de l'établissement. Cela se traduit par **le recrutement d'une personne à temps plein pour 500 étudiant·e·s**. Ces personnes doivent disposer d'une connaissance fine des enjeux sociaux, économiques, scientifiques et politiques liés aux problématiques environnementales, ainsi que des approches pédagogiques pertinentes pour les aborder. Structurées en une équipe chargée d'accompagner la transition socio-écologique de l'établissement, elles agiront aux côtés du poste de direction associé. À titre d'exemple, ces postes correspondent aux intitulés suivants : « chargé·e·s de mission DDRS », « chef·fe·s de projet en transition écologique » ou « ingénieur·e·s pédagogique·s ».
- d. **Dédier des moyens financiers** pour permettre à cette équipe d'avancer de façon pérenne. Nous estimons qu'un budget annuel minimum de 20 000€ par emploi équivalent temps plein (ETP) dans cette équipe est nécessaire¹.

1 Le rapport du *Shift Project* estime quant à lui que « 3 % du budget total d'un établissement devrait être dédié à sa transition socio-écologique »



3 Publier, dans un délai d'un an, une feuille de route chiffrée explicitant l'intégration des enjeux socio-écologiques* dans la stratégie globale de l'établissement à court, moyen et long terme.

La transformation socio-écologique induite par les objectifs nationaux et mondiaux est profonde et se joue sur une échelle de temps longue. Il est nécessaire de la planifier au sein de l'établissement. Nous considérons cruciale la **publication, d'ici fin 2023, d'une feuille de route détaillant la prise en compte des enjeux socio-écologiques** par l'établissement à court, moyen et long terme.

Cette feuille de route doit couvrir les champs de la formation initiale et continue des étudiant·e·s et des personnels, de la recherche (impact environnementaux de la pratique de la recherche mais aussi choix des sujets de recherche), de la gouvernance, du campus et de la vie étudiante. **Des indicateurs chiffrés doivent accompagner les échéances que se fixe l'établissement. Une fois rédigée, cette feuille de route doit être votée en conseil d'administration, puis être rendue publique** dans un format synthétique. Cette phase de publication permettra d'inspirer d'autres établissements en créant une émulation entre les initiatives et en favorisant la coopération et les partages d'expériences. Elle donnera aussi aux étudiant·e·s et futur·e·s étudiant·e·s les moyens d'évaluer le sérieux de la démarche de transition socio-écologique de l'établissement.

Les étudiant·e·s doivent être associé·e·s aux personnels enseignants et administratifs pour co-construire ces documents structurants pour l'évolution de l'établissement. La réalisation de cette feuille de route peut s'appuyer sur des références existantes (Référentiel et/ou Label DD&RS, Accord de Grenoble, Rapport du *Shift Project*...).

Un bilan annuel des avancées de l'établissement devra être réalisé et être accessible au grand public. Les indicateurs annuels de la direction de l'établissement devront inclure la réalisation des objectifs identifiés dans la feuille de route (*mesure 2.b*). L'ambition de cette feuille de route devra être réexaminée tous les deux ans, et les nouveaux engagements seront présentés et discutés en assemblée, accessibles à l'ensemble des parties prenantes de l'établissement.

4 Créer une dynamique collective de transition impliquant l'ensemble des parties prenantes de l'établissement.

Pour créer une dynamique collective de transition et lever les freins au changement, créer une culture commune est crucial et s'appuie sur les actions suivantes :

- a. **Former les personnels de soutien, enseignant·e·s-chercheur·euse·s et personnels administratifs** aux enjeux socio-écologiques. De même que pour les dirigeant·e·s (*mesure 1*) et étudiant·e·s (*mesures 6, 7 et 8*), les personnels bénéficieront d'une introduction à l'Anthropocène* d'un minimum de 20h. Cette action pourrait éventuellement être soutenue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche².
- b. **Libérer du temps aux enseignant·e·s-chercheur·euse·s** pour qu'ils et elles puissent se former sur des thématiques en lien avec leurs disciplines et faire évoluer leurs cours^{3,4}. Le MESR encourage et devrait soutenir financièrement le recours aux congés pour projets pédagogiques. En amont,

2 Cf. annonces de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (voir « Ressources complémentaires »)

3 Cf. Rapport Jouzel (voir « Ressources complémentaires »)

4 Cf. chapitre 4, paragraphe 2 du manifeste du *Shift Project* et du groupe INSA (voir « Ressources complémentaires »)



le recrutement des enseignant·e·s sera orienté par les compétences liées aux problématiques socio-écologiques². Comme le propose le rapport Jouzel, une évaluation quinquennale peut être menée afin de favoriser le maintien des compétences dans le temps. La constitution d'équipes de recherche transdisciplinaires peut être envisagée pour impliquer les disciplines qui peuvent sembler éloignées des enjeux socio-écologiques.

- c. **Donner les outils aux personnels en charge de l'orientation des étudiant·e·s** pour leur permettre de les orienter vers des métiers de la transition. Les référent·e·s sur les questions d'orientation doivent pouvoir appréhender la fragilité de certaines branches ainsi que les nouvelles opportunités professionnelles offertes par les transformations économiques, écologiques et sociales en cours et à venir, aiguiller les étudiant·e·s et présenter un panel des débouchés professionnels, stages et formations liés à ces transformations.
- d. **Adapter les compétences métiers de l'ensemble des personnels.** Une partie significative des personnels des établissements d'enseignement supérieur devront faire évoluer leurs compétences métiers afin de participer à la transformation de leur établissement. Le rôle de l'établissement sera d'anticiper et d'accompagner ces évolutions de compétences qui concerneront aussi bien les métiers de l'achat, le service informatique ou les personnels chargés de l'entretien du patrimoine.

En parallèle, **l'émergence d'une nouvelle culture commune et la création d'une dynamique collective de transformation ne peut se développer qu'avec la participation et l'implication dans les décisions et orientations de l'établissement de l'ensemble des acteurs qui font la vie de l'établissement.** La plupart des freins au changement peuvent être levés par une gouvernance horizontale et des méthodes d'intelligence collective qui permettent la proposition de **mesures co-construites par toutes et tous**, comme l'illustrent les exemples de co-construction inspirantes qui ont émergé ces dernières années⁵.

5 Lutter contre la privatisation des établissements d'enseignement supérieurs, l'augmentation des frais de scolarité et limiter les partenariats aux organismes réellement engagés dans la transition socio-écologique*.

Les récentes politiques liées à l'enseignement supérieur⁶ ont entraîné un désengagement des pouvoirs publics pour le budget alloué par étudiant·e de l'enseignement supérieur⁷. Ces politiques nous semblent nuisibles à une transition rapide des établissements.

En effet, ce désengagement pousse les établissements à réduire leurs coûts, au prix d'une baisse de la qualité et de la quantité d'outils et des services, d'une entrave à la possibilité d'investir dans la formation des enseignant·e·s-chercheur·e·s (*mesure 4*) et dans la mise aux normes du matériel et des locaux, et contraint la création et la réflexion intellectuelle⁸.

L'autre solution est de trouver des financements à travers le développement d'activités marchandes, dans des modalités souvent opaques : ressources propres issues de la recherche, recours à davantage d'apprentissage ou de formation continue, ou apports d'investisseurs privés. Ce rapprochement

5 Groupes de travail tripartites mis en place lors de la [COP2 étudiante](#), parlements étudiants à l'Université de Cergy ou à l'Université Gustave Eiffel

6 Dont notamment la loi LRU - loi relative aux libertés et responsabilités des universités (2007) et la LPR - loi de programmation pour la recherche (2020)

7 Cf. l'édition 2022 de [l'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France](#) publié par le ministère

8 Cf. le rapport [« Les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités »](#) de la Cour des comptes (octobre 2021)



d'intérêts privés et d'enjeux d'image remet en cause les fondements de l'enseignement supérieur. Il multiplie les conflits d'intérêt, éloigne les établissements de leur raison d'être de transmission des savoirs et des compétences, et met en concurrence les établissements pour bénéficier des financements privés : les établissements les plus prestigieux auront tendance à plus en bénéficier financièrement. Pour les écoles, cette recherche de financements entraîne l'augmentation des frais de scolarité, et restreint encore davantage l'accès à l'enseignement supérieur aux plus aisés⁹.

En conséquence, nous recommandons de :

- a. Militer en tant qu'établissement et via les organismes représentatifs (CGE, FU...) pour :
 - **Augmenter les financements publics par étudiant-e** de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - Ne plus aiguiller de financement public vers des établissements privés non EESPIG¹⁰ ;
- b. Rendre le financement des établissements **plus transparent** :
 - **Limiter les financements externes aux fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) et aux associations**. Une attention particulière doit être accordée aux structures locales pour favoriser le lien avec les territoires et l'économie sociale et solidaire ;
 - Pour les financements ne permettant pas le passage par les fondations ou les associations (certains appels à projets, financements de recherche et la taxe d'apprentissage), **se doter d'une charte éthique** pour refuser le financement d'organisations condamnées pour crimes graves ou n'ayant pas de stratégies bas-carbone et socio-écologique ambitieuse ;
 - **Publier tous les ans un bilan des ressources** (organismes et mécanismes de financement) **et de leur usage** (avec un suivi des dépenses utiles à la transition écologique).

Ces mesures ne suppriment pas les relations financières ou académiques avec les entreprises, mais les restreignent soit à un cadre de formation ou de recherche (apprentissage, formation continue, contrats de recherche...), soit à un cadre transparent dédié à l'intérêt général et limitant les conflits d'intérêt. soutenue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche².

9 Cf. la tribune « Méritocratie scolaire : la grande illusion » publiée dans State par Sophie Audoubert (novembre 2022)

10 EESPIG : établissement d'enseignement supérieur privé reconnu d'intérêt général



FORMER À L'ÈRE DE L'ANTHROPOCÈNE



6 Organiser, dès l'année prochaine, une journée obligatoire dédiée aux enjeux socio-écologiques* pour l'ensemble des étudiantes et étudiants.

L'objectif de cette journée est de mettre en place à très court terme une action de sensibilisation pour l'ensemble des étudiant-e-s. Cet événement doit comprendre au minimum :

- un atelier sur la compréhension des enjeux environnementaux (ex : Fresque du Climat) ;
- une conférence ou des ateliers incitant les étudiant-e-s à passer à l'action à l'échelle individuelle et collective (ex : Tour de France de l'Enseignement Sup' de *Pour un réveil écologique*, Atelier 2Tonnes) ;
- des témoignages de jeunes diplômé-e-s/alumni engagé-e-s pour la transition socio-écologique.

Cette journée peut également inclure des projections de films permettant de comprendre les enjeux et de donner envie d'agir à son échelle ou au niveau collectif pour réduire les impacts environnementaux, un forum d'associations et de débouchés professionnels, une présentation des enseignements proposés pendant le cursus en lien avec les enjeux socio-écologiques...

7 Dédier 200 h de cours obligatoires aux enjeux socio-écologiques* pour l'obtention de tout diplôme niveau Master (100 h pour le niveau Licence).

Pour accélérer la transition socio-écologique de nos sociétés, chaque professionnel-le et donc chaque étudiant-e doit maîtriser les savoirs, savoirs-faire et savoir-être leur permettant d'être un-e acteur-riche du changement dans le contexte de l'Anthropocène*. Dans la lignée du rapport Jouzel, qui fixe l'objectif pédagogique de la formation à la transition écologique à 6 ECTS¹ minimum sur les deux premières années après le baccalauréat, nous demandons à l'ensemble des établissements d'inclure **un tronc commun obligatoire de 200 h, réparties idéalement en 100 h au niveau Licence et 100 h pour les Masters, pour l'ensemble de ses étudiant-e-s.**

Sur le fond, cette formation doit couvrir :

- a. Le **constat physique des limites planétaires**, dans une approche systémique, et les notions associées de complexité, d'effet de seuil et d'irréversibilité ;
- b. Les **conséquences de ce constat sur la société**, notamment en termes de vulnérabilité et de risques, mais aussi sous la perspective des transitions socio-écologiques à mener, ainsi que les freins individuels et collectifs au changement ;
- c. Les **causes anthropiques** de ces dépassements, en s'appuyant sur une approche historique explicitant les choix politiques, économiques et sociaux qui y ont mené. Les sujets abordés toucheront aussi bien aux systèmes de gouvernance, aux rapports de domination, aux interactions sciences-société ou encore au rôle de la communication (marketing & écoblanchiment).

La composition de ce tronc commun doit s'appuyer sur un référentiel de connaissances et de compétences* décliné dans le parcours de formation suivi, qui peut s'appuyer sur les travaux existants². Ce référentiel devra en outre être accessible au grand public.

1 Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (*European Credit Transfer and Accumulation System*)

2 Comme ceux du Rapport Jouzel, du Shift Project, du Campus de la Transition ou de la CGE/CPU, qui offrent



Il est essentiel que ces 200 heures ne se limitent pas à un format descendant de cours magistraux. En effet, le **passage à l'action** est une étape indispensable à l'acquisition effective des connaissances et compétences³ : les étudiant·e·s doivent travailler à identifier leurs propres biais et verrous cognitifs, à porter un regard critique sur les différentes approches possibles de la transition socio-écologique, et à constater par la pratique l'importance d'une réponse collective et interdisciplinaire aux enjeux actuels.

8 Mettre à jour l'ensemble de la maquette pédagogique de l'établissement pour l'adapter au contexte de l'anthropocène et aux besoins sociétaux induits.

Les 200 h de cours dédiées aux enjeux socio-écologiques* (*mesure 7*) ne se suffisent pas à elles-mêmes : disposer d'une culture partagée n'est pas suffisant pour devenir un·e acteur·rice du changement compétent·e, au sein de son métier. C'est l'ensemble des enseignements de chaque cursus qui doit être adapté⁴. L'Anthropocène*, de par les conséquences humaines dramatiques qu'il rend probables, force nos sociétés à prioriser leurs actions. **Chaque cursus doit questionner les besoins sociétaux auxquels il répond, repenser les compétences* transmises aux étudiant·e·s et décliner les enjeux socio-écologiques en fonction des spécificités de cette filière.** Libérer des heures pour traiter de la transformation socio-écologique demande en miroir de diminuer le nombre d'heures dédiées à certains enseignements. Cette réflexion sur chaque cursus doit donc aussi questionner les enseignements dispensables, qu'il est possible d'alléger, ou, si ce n'est pas possible, étudier l'hypothèse d'un prolongement de la scolarité⁵. Par ailleurs, il est souhaitable de porter une attention particulière à la cohérence des évolutions de cours dans les différentes matières, pour éviter les contradictions ou mal-adaptations.

Cette transformation est un travail de longue haleine, qui nécessite de libérer du temps pour que le corps enseignant puisse se former et faire évoluer les contenus et les formats de cours (*mesure 4*)⁶. Une partie des enseignements pourra s'appuyer sur des savoirs en cours de consolidation ou faisant l'objet de controverses, et mobiliser l'esprit d'analyse et la critique des étudiants pour en débattre de manière constructive. De manière générale, nous abondons dans le sens d'un **passage d'une posture d'expert·e à celle d'animateur·rice** pour les enseignant·e·s, ce qui permet de dépasser un possible sentiment d'illégitimité tout en incitant les élèves à plus de réflexivité et d'autonomie. Les formations peuvent ainsi s'orienter vers davantage de cours participatifs, d'études de cas et de projets interdisciplinaires, associant des étudiant·e·s provenant d'autres formations. Cette approche moins descendante encourage les étudiant·e·s à aller au-delà du constat des enjeux socio-écologiques, et à imaginer des pistes d'action et de solutions possibles⁷.

Une manière d'évaluer *a posteriori* l'adéquation entre les formations et les enjeux de l'anthropocène est d'intégrer aux sondages diffusés aux jeunes promotions diplômées des questions relatives aux compétences socio-écologiques qu'elles pensent avoir acquises, sur leur utilité et pertinence dans leur métier actuel.

une approche solide à la bonne mise en œuvre d'un enseignement de qualité sur les enjeux socio-écologiques

3 Comme le souligne le rapport Jouzel, page 17

4 Comme le précisent la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Sylvie Retailleau et le Conseil de l'Union Européenne

5 Voir le paragraphe sur l'approche programme dans le rapport Jouzel, page 16

6 La plateforme d'échanges enseignerleclimat.org est un exemple de ressources pour les enseignant·e·s

7 Cf. les projets interdisciplinaires autour des [controverses](#) ou autour de projets écologiques avec le monde socio-économique (ex. [Centre Michel Serres](#))



RÉDUIRE SES IMPACTS SOCIO-ÉCOLOGIQUES



9 Appliquer une stratégie bas-carbone ambitieuse et transparente sur l'ensemble du périmètre de responsabilité de l'établissement.

La réduction des impacts environnementaux liés au périmètre de responsabilité de l'établissement doit être incluse dans la stratégie globale de l'établissement. Cette proposition se concentre sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais la réduction de la quantité de déchets et de l'artificialisation des sols ou les impacts sur la biodiversité doivent faire partie de la réflexion de l'établissement.

Pour la mise en place d'une stratégie bas carbone ambitieuse, il est urgent que la feuille de route (*mesure 3*) comprenne et applique rapidement ces actions incontournables :

- a. **Mesurer annuellement les émissions de GES** de l'établissement sur un périmètre exhaustif, incluant les laboratoires. Ce périmètre prendra en compte l'ensemble des postes d'émissions significatifs sur lequel l'établissement a un levier : l'ensemble des transports des personnels (déplacements professionnels et trajets domicile-travail) et des étudiant·e·s (stages internationaux, étudiant·e·s étranger·ère·s...), la consommation d'énergie, les immobilisations (bâtiments, véhicules), les achats et l'usage du numérique (hébergement de données, utilisation de visioconférences, plateforme d'enseignement et vidéos en ligne) ;
- b. **Publier une stratégie bas-carbone avec un objectif de réduction des émissions de GES** à moyen terme qui soit cohérent avec les accords de Paris, soit de l'ordre d'une réduction de ~5 %/an¹ ;
- c. **Construire des plans d'action** pour atteindre les objectifs fixés en s'appuyant sur trois leviers : sobriété, efficacité énergétique et décarbonation ;
- d. **Publier en toute transparence l'ensemble des documents cités ci-dessus** (bilan carbone, plans d'action, objectifs de réduction) pour permettre à d'autres acteurs d'estimer s'ils sont cohérents et ambitieux ;
- e. **Intégrer ces objectifs de réduction d'émissions de GES dans les contrats d'objectifs et performance** (ou de moyens) avec la tutelle de l'établissement. Cette mesure est facilitée par le rôle que le MESR jouera dans ces contrats.

10 Encourager l'acquisition de compétences interculturelles, faciliter les expériences internationales bas-carbone pour toutes et tous, et supprimer les obligations d'échanges internationaux.

En 5 ans, le nombre d'étudiant·e·s français·e·s parti·e·s étudier à l'étranger a augmenté de 26 %², et des destinations éloignées comme les États-Unis et l'Australie sont particulièrement prisées³. Les impacts environnementaux des politiques d'internationalisation en général et des trajets en avion en particulier ne peuvent être ignorés (dans les établissements de petite taille, ils représentent souvent plus de 30 % des émissions). Lorsque cette compétence relève de l'établissement⁴, nous appelons à **la suppression**

1 Cf. les projections de la [Stratégie Nationale Bas Carbone](#) par exemple

2 Cf. le [rapport annuel Erasmus+](#) (2020)

3 Cf. le rapport « [Chiffres clés - La mobilité étudiante dans le monde](#) » de Campus France (juin 2022)

4 Dans le cas des écoles d'ingénieurs, la compétence relève de la [Commission des Titres d'Ingénieurs \(CTI\)](#). Notre recommandation aux écoles d'ingénieurs est de militer pour la levée de cette obligation.



de l'obligation d'échanges internationaux dans le cadre des études.

Nous sommes conscients et réaffirmons la nécessité des échanges interculturels pour chaque étudiant-e lors de sa scolarité. Toutefois nous pensons que cet enrichissement peut être atteint par d'autres moyens que l'obligation d'échanges internationaux : projets avec des élèves internationaux, tandems (avec des élèves internationaux ou réfugiés⁵)... **Il faut revenir à l'essentiel : l'acquisition de compétences interculturelles tout au long de leurs cursus.**

Par ailleurs, les échanges internationaux, quand ils ont lieu, doivent le plus possible être réalisés avec des mobilités bas carbone. L'établissement doit mettre en place des dispositifs justes pour que **tous les étudiant-e-s, quelles que soient leur situation financière et origine sociale, puissent opter pour des mobilités bas carbone** (train, bus) : subventions pour les trajets effectués en train, incitation aux voyages en Europe ou au Maghreb, compensations financières pour combler la différence de prix avec le transport aérien, ou encore mise en place de quota carbone par étudiant-e. L'établissement devra communiquer sur l'existence de ces aides et outils.

De plus, l'établissement doit privilégier les partenariats avec des universités et des entreprises proches, accessibles grâce à des mobilités bas carbone. Cela passe notamment par le développement de partenariats européens.

5 Cf. le [programme étudiants réfugiés](#) de l'Ecole des Ponts



Glossaire

***Socio-écologiques** : Nous basant sur les travaux du *Shift Project*, nous regroupons sous le terme « socio-écologiques » les enjeux liés aux limites physiques de la planète, leurs conséquences sociales et leurs causes historiques. Englober ces notions permet de se doter d'une vision plus complète de la transition systémique à mener.

***Introduction à l'Anthropocène** : Nous désignons sous ce terme une formation balayant les enjeux socio-écologiques sous une approche interdisciplinaire, allant au-delà d'une vision trop souvent limitée au champ de la physique lorsque l'on parle de la crise écologique (définition également inspirée du *Shift Project*).

***Approche par les compétences** (issue du Vadémécum sur l'APC de l'Université de Lorraine) :

- Ce sont les **finalités de la formation**, exprimées en compétences, qui guident la construction du programme.
- La formation n'est pas le résultat d'une juxtaposition d'enseignements, mais se centre sur l'apprentissage de l'étudiant. Elle est **construite comme un parcours** dans lequel les différents enseignements et situations d'apprentissage concourent de façon cohérente au développement des compétences visées, et permettent de les évaluer.
- Pour cela, la formation prévoit des temps d'apprentissage des ressources (savoirs, savoir-faire, attitudes...) nécessaires à la mise en œuvre des compétences, mais également des activités où **l'étudiant apprend à mobiliser ses ressources** (intégration des savoirs) face à des situations complexes et à travers lesquelles les compétences acquises sont évaluées.

Ressources complémentaires

- * [Rapport Jouzel](#) « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » (février 2022)
- * [Rapports du Shift Project](http://theshiftproject.org) sur le thème de l'enseignement supérieur, disponibles sur theshiftproject.org
- * « [Former l'ingénieur du XXI^e siècle](#) », guide méthodologique, méthode et retours d'expérience du *Shift Project* et du groupe INSA (mars 2022)
- * [Recommandation du Conseil de l'Union Européenne sur l'apprentissage au service de la durabilité environnementale](#), adoptée par la Commission Européenne le 14 janvier 2022
- * [Annonces de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, le 20 octobre 2022 à Bordeaux](#)
- * [Label DD&RS](#)
- * [Accord de Grenoble](#)

